

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

19. DCM20126S1N19 – Expérimentation « Cantine en part'âge »

Madame RAIMBAULT rapporte :

Dans le cadre du Laboratoire Fraternité « Orva'liens », mais également du diagnostic mené au sein de la démarche « Ville amie des aînés », est né le projet d'ouvrir les cantines scolaires aux aînés pour créer des opportunités de rencontres, lutter contre les solitudes et favoriser les liens intergénérationnels.

Le projet présenté ci-dessous est expérimental et se déroulera entre le printemps et la fin de l'année scolaire 2025-2026. L'évaluation qui en sera faite permettra de faire évoluer et d'ajuster, selon les besoins, cette proposition en vue d'un déploiement annuel à la rentrée scolaire 2027.

I. PROJET « CANTINE EN PART 'ÂGE » : QUELLES AMBITIONS ?

Les réflexions collectives menées ont permis de faire émerger deux enjeux majeurs. Le premier consiste à encourager les interactions entre les différentes générations, afin de favoriser le partage, la transmission et le lien social. Le second enjeu vise à lutter contre l'isolement des aînés en créant des opportunités de rencontres et d'échanges.

L'ouverture des cantines scolaires aux aînés offre ainsi la possibilité de favoriser le lien intergénérationnel avec les enfants autour d'un repas partagé et de répondre aux enjeux de lien social.

II. MODALITES CONCRETES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'ouverture des cantines scolaires sera mise en œuvre au sein des 3 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi. Elle sera proposée aux aînés résidant chez eux et présentant une situation de solitude, voire d'isolement social, sans pour autant s'inscrire dans de fortes contraintes de mobilité. Compte tenu d'une fréquentation plus modérée des enfants sur cette journée, le mercredi présente des conditions d'organisation plus adaptées, permettant un déploiement du projet dans un cadre favorable et sécurisé pour l'ensemble des publics accueillis. Dans cette même logique, le nombre de places ouvertes est fixé à 6 par ALSH (soit 18 places par semaine).

Le Service Séniors et Santé, en appui sur les médiateurs et les travailleurs sociaux, sera chargé d'assurer la communication du dispositif auprès des publics concernés et de les accompagner dans la compréhension du projet ainsi que dans les modalités d'inscription.

Une rencontre préalable avec les équipes encadrantes sera proposée et organisée afin de permettre un premier temps d'échanges, une visite des locaux et la définition des modalités pratiques d'organisation de ce temps partagé. Ce temps préalable n'est pas obligatoire mais constitue un levier pour offrir les meilleures conditions d'accueil.

Une fois l'inscription finalisée, les aînés auront la possibilité de partager un temps de restauration avec un groupe d'enfants au sein de l'un des trois ALSH. Ils seront invités à transmettre leur réservation une semaine avant, en contactant le service Espace famille.

En parallèle, une action de sensibilisation sera menée auprès des enfants par les équipes d'animation, dans l'objectif de préparer la rencontre et de favoriser des échanges de qualité lors de ce moment de partage intergénérationnel.

III. UNE TARIFICATION UNIQUE

La mise en œuvre du dispositif « Cantine en part'âge » implique la création d'une tarification spécifique, la grille tarifaire actuelle ne prévoyant pas ce type de fréquentation. L'un des objectifs de ce niveau de tarification est de garantir l'accessibilité financière du dispositif, afin qu'il ne constitue pas un frein à l'inscription et à la participation des personnes intéressées.

La tarification retenue est fixée à un montant unique de 4 euros, soit environ 50 % du tarif actuellement applicable aux adultes (enseignants) qui pourraient être amenés à fréquenter le service de restauration scolaire. Une facturation trimestrielle sera mise en place.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la tarification défini dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Cantine en part'âge ».

Extrait certifié conforme
Orvault, le 10 février 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU

La secrétaire de séance



Sandrine BRUN

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **10 FEV. 2026**

Et par publication le : **10 FEV. 2026**

